Compte rendu
DU 6ème CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE

MARDI 21 MARS 2000

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique a présidé le Conseil d'Administration. Il a dans son allocution, remercié les membres présents d'avoir répondu à l'invitation.

Il a ensuite cédé la parole à Monsieur Saïd Belcadi, Directeur par intérim pour présenter le bilan des activités et les perspectives à venir du Centre.

Le Directeur a souligné que durant ces deux dernières années le Centre, en plus de ses activités propres de recherche, a agi en tant que :

- Opérateur structurant de la Recherche ;
- Prestataire de service .

I. En sa qualité d'opérateur de la recherche, le Centre a lancé :

- 5 pôles de compétences comme opération pilote. Un appel d'offres sera lancé prochainement en vue d'identifier et soutenir de nouveaux pôles de compétences.

- Programme d'Appui à la Recherche Scientifique (PARS) lancé en 1997, 731 projets ont été déposés, 227 retenus avec une enveloppe globale de plus de 37 millions de dirhams pour les trois années de ce programme. L'évaluation des projets a mobilisé 800.000,00 DH. .

- Programme Thématique d'Appui à la Recherche Scientifique (PROTARS), comprenant 6 programmes et 12 thèmes choisis après une large consultation nationale (universitaires, opérateurs économiques, collectivités locales...). L'appel d'offres a été lancé en 1999. Il a donné lieu au dépôt de 340 projets. Le financement de ce programme est de l'ordre de 25 millions de dirhams.

  Pour l'évaluation des projets déposés, il a été nécessaire de mobiliser au Centre près de 80 experts, provenant de 32 établissements, de 12 villes du Maroc.

- Le PROTARS II sera lancé cette année privilégiant deux grands domaines : Energie et Eau.

Le Directeur a abordé la coopération internationale du Centre avec des organismes homologues. Il a passé en revue les différents accords engageant le Centre, signalant que deux nouveaux accords ont été signés en 1999 avec l'INSERM (organisme français de recherche en sciences médicales) et avec l'ICCTI (Institut portugais de coopération scientifique et technologique).

Un colloque a été récemment organisé à Casablanca par le Centre en collaboration avec l'INSERM, à l'issue duquel il a été décidé de lancer un nouvel appel d'offres en juillet 2000 dans des thématiques qui sont apparues prioritaires.

II. Le second volet d'intervention du Centre concerne les activités de service.

Il s'agit notamment de :

- La gestion du réseau informatique MARWAN avec deux sites Web.
- La mise en place d'une base de données des périodiques scientifiques et techniques.
- La base de donnée concernant le matériel scientifique universitaire ainsi que les cours de formation de techniciens en maintenance.
- Le lancement du projet maroco-belge relatif aux collections coordonnées marocaines de microorganismes.
- La mission de surveillance sismique du territoire national, des grands barrages, l'étude de microzonation sismique de la ville de Rabat.

En raison de l'importance des missions du LAG il a été décidé de relancer le projet de création de l'Institut National de Géophysique.

- Les Etudes et les recherches dans le domaine des énergies renouvelables. L'Unité chargée de ce domaine mérite d'être soutenue en raison de la dépendance du Maroc vis-à-vis de l'étranger en matière de ressources énergétiques.

III. Le troisième volet qui est celui de la recherche a été rapidement abordé, les détails figurant dans le rapport d'activité du Centre.

IV. Monsieur Belcadi a ensuite abordé le point relatif au budget du Centre.
A cet effet, il a mis l'accent sur la distinction entre le budget du Centre et le budget géré par celui-ci pour le compte du MESFCRS.
La faiblesse du budget propre au Centre explique la raison pour laquelle il n'a jamais pu jouer pleinement son rôle.

Il a relevé que le Centre dispose de liquidités dues notamment à l'obligation exigée par le Ministère des Finances de disposer de l'ensemble de l'enveloppe réservée à chaque programme avant toute opération de lancement d'appel d'offres. La deuxième raison est due aux actions contractuelles qui retardent les versements.

Perspectives :

Avant toute chose, Monsieur Belcadi a souligné que les perspectives du Centre rejoignent les recommandations de la COSEF en matière de recherche scientifique et technologique. Il s'agit de :

- Redéfinir les activités du Centre en mettant l'accent sur :
- les réseaux thématiques ;
- les unités de recherche associées (universitaires ou non) ;
- les centres d'analyse ;
- les actions de recherche (évaluation et suivi) ;
- les missions de documentation et de veille technologique ;
- le réseau informatique à haut débit reliant les différents centres de recherche ;
- l'information scientifique ;

Pour réaliser ces missions, il est nécessaire de créer un organigramme propre au Centre.

Discussions :

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur a invité les membres à examiner le procès verbal du précédent conseil.
Celui-ci a été approuvé ainsi que les budgets.

Monsieur Ajjoul, Secrétaire d'Etat chargé de la Poste et des Nouvelles Technologies de l'Information (SEPTI) a félicité le Centre pour la richesse et la qualité des travaux réalisés jusqu'à présent.

Il a suggéré de travailler en réseau de manière décentralisée en privilégiant une action structurante. En ce qui concerne les prestations de service, le Centre devra être plus sélectif.

L'action de maintenance devra être vue sous un angle décentralisé.

Concernant MARWAN, une révision relative à l'étude technique et au budget du réseau est en cours. Il a précisé que le réseau devra être ouvert et évolutif.

Les intervenants ont mis l'accent sur :

- Nécessité de faire des tournées pour mieux informer les chercheurs sur les possibilités offertes par le Centre ;
- Problème de pièces détachées ;
- Amélioration du statut des techniciens dans les universités pour éviter leur départ ;
- Disposition d'experts reconnus et de laboratoires agréés à l'image du LPEE ;
- Absence de réunion du comité de suivi tel que proposé dans le dernier conseil ;
- Nécessité de créer des unités de services spécialisées au sein du Centre ;
- Activités croisées entre différents départements dans le domaine de la Recherche Scientifique ;
- Absence de participation du secteur privé;
- Faiblesse des moyens engagés dans certaines rubriques ;
- Meilleure identification de certains acteurs de la part du Centre en vue de leur dynamisation et de leur gestion ;
- Initiation de trois unités ont été initiées par le Centre LAG ; TEER et LMBM ;
- Nécessité de Création d'un Institut National de Géophysique quelques soient les événements et d'un institut dans le domaine des énergies renouvelables.
- Manque de visibilité des activités du Centre, il faut créer des relations avec les médias écrits et audio visuels ;
- Orientation du Centre vers d'autres activités, organisation, coordination en évitant de se substituer à ce qui existe;
- Absence de référence à la mission de planification telle que prévue par le Dahir ;
- Absence de quantification des plans d'action présentés;

- Absence de référence dans les sites internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur au site du Centre et inversement ;
- Proposition de relance des programmes sciences de l'information et innovation technologique et compétitivité des entreprises dans le prochain appel d'offres PROTARS devrait relancer les;
- Irrégularité des tenues des conseils d'administration (le dernier conseil remonte à 1997) en application de la circulaire du Premier Ministre et du Dahir de création du Centre ;
- Faiblesse du taux de consommation des crédits et non présentation des bilans des comptes hors budget.

Intervention de Monsieur Omar El Fassi, Secrétaire d'Etat à la Recherche Scientifique.

Le Secrétaire d'Etat a tenu à apporter certains éclaircissements sur l'action actuelle du Centre. Ce dernier rencontre des difficultés dans la réalisation des missions imparties par son dahir. D'autres institutions ont été créées par la loi notamment, l'Académie Hassan II, le Secrétariat d'Etat chargé de la Recherche qui se retrouvent avec des missions identiques à celles du Centre. Il a d'autre part informé les parties présentes que les recommandations royales vont dans le sens de la restructuration de la recherche. A cet effet, un plan a été proposé au Premier Ministre.

La restructuration a également été étudiée au sein de la COSEF pour aboutir à un consensus de tous les opérateurs et des recommandations. Des textes et des lois sont en cours de préparation dans cette optique. Une nouvelle vision du Centre est à l'étude ainsi que la création d'un fonds pour la Recherche. Dans l'attente de ces instances, des actions tels le PROTARS, répondant à des besoins exprimés par les différents opérateurs économiques, publics, privés et élus régionaux réunis dans le cadre du plan, ont été lancées.
En accord avec le Ministère des Finances, une procédure d'évaluation a été agréée permettant ainsi l'indemnisation "légale" des évaluateurs.
Il est prévu la création de centres d'appui à la Recherche, qui seront mis à la disposition de la communauté scientifique.
Quant au rôle de veille technologique et de l'information scientifique et technique, le Plan a retenu la création de l'IMIST.
Il faut voir aujourd'hui le Centre avec une vision nouvelle, évolutive et dynamique.

Intervention du Directeur en réponse à certaines interventions :

- Il est possible d'envisager des tournées d'information dans les différentes universités sachant que les sites du Centre servent aussi d'outils d'information.
- Les nouveaux appels d'offres (Eau et Energie) se feront en partenariat avec les organismes concernés afin d'atteindre une valorisation maximale.
- Les pôles de compétence seront vite élargis.
- Le Centre réfléchit à une politique de médiatisation pour mieux faire connaître ses activités.
- En matière d'énergie, un programme est lancé avec le Ministère de l'Education Nationale pour un enseignement de base destiné aux cycles primaire et secondaire.
- Le secteur privé est déjà impliqué dans certains programmes du PROTARS.
- La non utilisation des crédits par le Centre est due à la lourdeur dans la gestion. Le budget sera engagé d'ici fin 2000.

Intervention du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique:

Après avoir remercié tous les intervenants, le Ministre a souligné l'importance de certains paramètres. Dans le passé, le budget réservé à la Recherche était faible pour ne pas dire inexistant. Depuis 1998, ce budget a atteint 45 Millions de Dirhams. La même année, un chapitre a été réservé à la Recherche Scientifique dans la Loi de Finances.

Dans le passé, la politique de la recherche n'était pas définie à l'échelle nationale. Des initiatives individuelles sans liens avec les besoins nationaux étaient entreprises. Il a été demandé par le MESFCRS à chaque université de remettre un projet d'établissement ce fut une première expérience. Il est nécessaire que chaque université ait son schéma directeur pour rationaliser l'utilisation des équipements ainsi que la formation et les besoins.